

**Arrondissement de Millau**  
**MAIRIE DE VEZINS DE**  
**LEVEZOU**  
**Téléphone : 05 65 61 87 09**

**ARRETE DU MAIRE**  
**N° 2026 - 30**

**Objet : Arrêté de circulation temporaire portant réglementation de la circulation, sur le territoire de la commune de Vezins de Lézou, au Pouzet, rue des lilas, chemin des devèzes et aux abords des centres techniques**

**La Maire de VEZINS DE LEVEZOU, Chantal CHASSAN,**

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles relatifs aux pouvoirs de police de la circulation ;

Vu le code de la route ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - Livre I – 1ère et 8ème parties, relative à la signalisation temporaire

**Considérant** la demande de l'entreprise Conte et Fils, représentée par M CARROLS, sur le territoire de la commune de Vezins de Levezou, au Pouzet, rue des lilas, Chemin des devèzes et aux abords des centres techniques communal et départemental, il y a lieu de réglementer la circulation,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Pour permettre l'aménagement et viabilisation d'un terrain pour la construction d'une gendarmerie, par l'entreprise Conte et Fils, du 22 juin 2026 au 31 septembre 2026, la circulation générale sera réglementée sur le territoire de la commune de Vezins de Lézou – au Pouzet, rue des lilas, Chemin des devèzes et aux abords des centres techniques communal et départemental.

Le stationnement sera interdit.

**ARTICLE 2 :**

Les prescriptions de l'article 1 seront matérialisées par une signalisation conforme à la réglementation en vigueur. La mise en place de cette signalisation de police sera assurée par l'entreprise Conte et Fils en charge des travaux et sous sa responsabilité.

**ARTICLE 3 :**

Le Maire, le Commandant du Groupement de Gendarmerie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux entreprises chargées des travaux.

Fait à Vezins de Lévézou le 16 juin 2026  
La Maire, Chantal CHASSAN

